ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche



en ligne en ligne

## AnIsl 17 (1981), p. 395-400

## René Khoury

Représentation de la Huppe (Upupa Epops) sur une amulette du Zar [avec 1 planche].

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

### **Dernières publications**

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

# REPRÉSENTATION DE LA HUPPE (UPUPA EPOPS) SUR UNE AMULETTE DU ZAR

René KHOURY

Dans une très intéressante étude consacrée aux amulettes du Zar (1), Peter W. Schienerl en mentionne une qui se trouve au Musée d'Ethnographie de Vienne et qu'il nous a, fort aimablement, autorisé à reproduire ici.

Il s'agit de la représentation d'un « esprit » connu sous le nom de *El-Yawer* (ou *Yawer Bey*) (Aide-de-Camp) <sup>(2)</sup>, en uniforme militaire du siècle dernier, entouré de deux oiseaux dont l'aigrette désigne vraisemblablement la huppe.

La représentation de la huppe sur une amulette du Zar ne manque pas d'intérêt, car cet oiseau est un emblème folklorique qu'on rencontre fréquemment en Egypte. Il revêt aux yeux des gens du peuple un caractère magique, voire quasi

(1) Peter W. Schienerl, «Egyptian Zar-Amulets», in revue *Ornament* (formerly the *Bead Journal*, Los Angeles), vol. 4, N° 3, April 1980, p. 8-14.

(2) Et non pas Yawri Bey, comme l'écrivent Schienerl et d'autres à la suite de E. Littmann sur la foi de certaines altérations lexicales populaires. Sur les diverses catégories d'esprits — et notamment les militaires—voir René Khoury, «Contribution à une Bibliographie du Zar», in Annales islamologiques, Vol. XVI, IFAO, Le Caire 1980, p. 361, note 3 où sont mentionnés les ouvrages de E. Littmann, Kriss-Heinrich et M. El-Gawhari traitant de cette question.

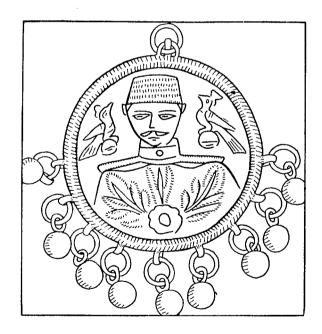


Fig. 1. — El-Yawer (Musée d'Ethnographie de Vienne).

sacré, remontant sans doute à l'époque pharaonique, mais plongeant aussi ses racines dans la tradition musulmane (1).

\* \*

Dans une étude que nous avions publiée jadis, intitulée le Tatouage en Egypte, nous reproduisions certaines figures de la huppe au sujet desquelles L. Keimer nous avait fait observer (2) que l'aigrette de l'oiseau y était représentée par un petit dessin semblable à celui que nous relevons aujourd'hui sur l'amulette qui nous intéresse (fig. 2). Toutefois, dans le beau travail qu'il avait consacré lui-même à la huppe dans l'Egypte ancienne (op. cit., voir note 3), il avait déclaré que la forme du bec de l'oiseau laissait peut-être planer un doute quant à son identification:

« Une autre caractéristique de la huppe est son bec, qui est assez long, mince et légèrement recourbé, comme nous le constatons souvent sur les représentations pharaoniques et quelquefois sur celles de l'Egypte moderne », écrivait-il.

Quant aux deux bronzes qui faisaient l'objet particulier de ses recherches dans l'article en question :

 Voir aussi à ce sujet : Aḥmad Bahgat, Qiṣaṣ Al-Ḥayawān fi'l-Qur'ān, Le Caire 1978, p. 111.

(2) René Khoury, «Le Tatouage en Egypte», in Cahiers d'Histoire égyptienne, série 9, fasc. 5/6, Le Caire 1952. Voir aussi une interview de Gabriel Boctor au sujet de nos recherches, intitulée «Le Symbolisme des Tatouages», parue dans la revue Images, N° 1208, Le Caire, 1er novembre 1952, et où nous avions publié pour la première fois, en format réduit, la planche qu'on trouvera plus loin, ce qui avait incité Keimer à nous adresser ses observations (Pl. XXVIII et fig. 2).

« Ils montrent au contraire un bec si court que l'on ne serait pas tenu de penser à la huppe si l'aigrette ne la signalait comme telle. Nous avons d'ailleurs — pour-suivait-il encore — un assez grand nombre de représentations anciennes et modernes où le bec caractéristique de la huppe n'est pas du tout indiqué » (1).

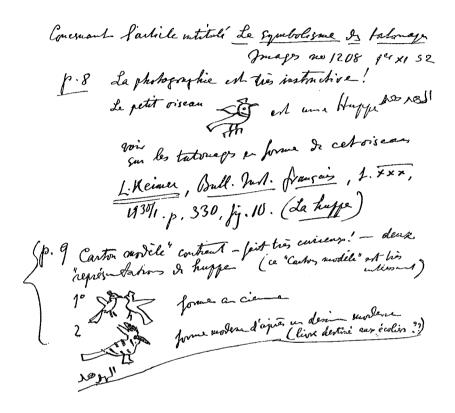


Fig. 2. — Lettre autographe de Keimer concernant la huppe.

Revenant enfin sur ce même sujet dans la conclusion de son travail, il ajoutait :

« Je me suis souvent demandé si certains tatouages ... ne représentent pas, eux aussi, une huppe. La forme de l'aigrette et la silhouette de l'oiseau paraissent le confirmer, le bec au contraire a toujours une forme beaucoup trop courte, mais ce dernier fait ne prouve rien contre ma théorie ... Comme nous l'avons vu, on trouve, dès l'époque pharaonique, des représentations sur lesquelles le bec est

(1) L. Keimer, op. cit., p. 308.

apparemment trop court et d'autre part, nous ne manquons pas de raisons qui rendent probable l'identification de ce tatouage avec la huppe » (1).

L'auteur avait cependant omis de relever ce fait que Nicoll, dans son ouvrage sur les oiseaux d'Egypte <sup>(2)</sup>, mentionne deux espèces de huppe : *U. Epops* Linn. et *U. Major* Brehm, alors que Shelley n'établit pas de distinction entre elles <sup>(3)</sup>. Nicoll y ajoute les précisions suivantes :

*U. Major* Brehm « differs from the aforementioned in having *a longer*, *thicker bill* <sup>(4)</sup>, especially deep at the base and in being somewhat duller in coloration » <sup>(5)</sup>. Et il conclut en soulignant que la première espèce est migratrice, tandis que la seconde est sédentaire et indigène <sup>(6)</sup>.

L'affirmation plutôt radicale de Keimer selon laquelle il n'existe en Egypte qu'une seule espèce de huppe (c'est lui qui souligne), mériterait donc d'être révisée (7). Brehm, pour sa part, en signale plusieurs dont une à bec long (*U. Macrorhynchos*) et l'autre à bec plus court (*U. Brachyrhynchos*). Lui aussi mentionne des migrations chez cet oiseau (8), tout comme Pizzetta, du reste (9). Keimer lui-même, qui avait relevé des représentations de la huppe sur des cercueils des prêtres d'Amon remontant aux XXI<sup>e</sup> et XXII<sup>e</sup> dynasties, souligne que dans une des figures le bec

- (1) L. Keimer, op. cit., p. 331.
- (2) M.J. Nicoll, *Handlist of the Birds of Egypt*, Cairo, Govt. Press 1919, p. 45.
- (3) G.E. Shelley, A Handbook of the Birds of Egypt, London 1872.
  - (4) C'est nous qui soulignons (R.K.).
  - (5) M.J. Nicoll, op. cit., p. 45.
- (6) Le même auteur ajoute, en effet, à propos de U. Epops Linn: Extremely abundant during the spring and autumn migrations, et de U. Major Brehm: Resident in Egypt throughout the Delta and to as far south of Aswan (op. cit., p. 45). Même remarque chez Greaves: You may have a migrant species as in the case of the Hoopoe (Upupa epops epops) that is a passage migrant in Egypt and a subspecies of

Hoopoe (Upupa epops major) that is a resident and sedentary (R.H. and Margaret Greaves, Sixty Common Birds of the Nile Delta. The Amalgamated Press of Egypt, Cairo 1936, p. 20). De son côté, Lady William Cecil, Bird Notes from the Nile, London, Constable 1904, p. 98, désigne la huppe comme étant Resident (sédentaire, indigène).

- (7) L. Keimer, op. cit., p. 319.
- (8) A.E. Brehm, *Storia degli Animali*. Trad. italienne de Michele Lessona, Unione Tipografico-editrice torinese, Torino 1889, vol. 5: *Uccelli*, tome II, p. 30.
- (9) J. Pizzetta, *Dictionnaire d'Histoire Natu*relle, revu par Marie Goldsmith, 3° édit., 2 vols. Paris 1930.

de l'oiseau est légèrement recourbé tandis que dans l'autre il est « beaucoup trop court » (1). Quant à la vignette tirée du chapitre 168 du *Livre des Morts*, elle désigne clairement une espèce différente (fig. 3).

Toutes ces considérations imposent la conviction que l'oiseau représenté sur l'amulette étudiée ici est bien la huppe, en dépit de son bec aux dimensions réduites.

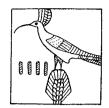


Fig. 3. — Vignette tirée du Ch. 168 du *LdM* d'après Keimer.

\* \*

Il reste à connaître la raison d'une telle représentation et ce qu'elle pourrait symboliser.

Nous avons souligné plus haut le caractère magique de cet oiseau dont l'œil, le sang, la cervelle, le foie, les entrailles servaient, dans l'antiquité et à l'époque arabe, de remède pour guérir certaines maladies comme la colique, la cataracte, la tuberculose, voire l'amnésie. Ils servaient aussi à conjurer les influences maléfiques de l'envie, du mauvais œil ou de la haine, et étaient, en outre, utilisés dans les pratiques divinatoires (2).

Mais nous nous trouvons sans doute ici devant une tradition héritée directement de l'ancienne Egypte et c'est à la belle étude de Keimer que nous aurons recours encore pour la retracer.

« Je crois, dit-il en effet, qu'on peut considérer la huppe représentée dans la vignette (fig. 3) et sur les cercueils [des prêtres d'Amon] comme une personnification de l'âme (3). C'est un fait bien connu que le mort peut prendre la forme des oiseaux qui habitaient les arbres que le défunt avait plantés de son vivant . . . Je ne puis dire s'il existe une relation entre l'oiseau-âme de l'Egypte ancienne et un des noms arabes de la huppe Abu Roh أبو روح أ, le père de l'âme (4). La huppe paraît être un des oiseaux en lesquels l'âme humaine peut se transformer » (5).

rectification : Abū 'l-Rôḥ أبو الروح qui signifierait «Le porteur d'âme» « celui qui porte l'âme».

(5) L. Keimer, op. cit., p. 317. C'est nous qui soulignons (R.K.).

<sup>(1)</sup> L. Keimer, op. cit., p. 314.

<sup>(2)</sup> Voir la documentation (textes et bibliographie) donnée par Keimer à ce sujet (*op. cit.*, p. 326 et suivantes).

<sup>(3)</sup> C'est nous qui soulignons (R.K.).

<sup>(4)</sup> Il convient d'apporter ici une légère

L'hypothèse d'une transmigration est ici intéressante à retenir, surtout si l'on envisage une relation possible entre cette représentation et le phénomène de la possession dans le zar.

\* \*

A notre connaissance, dans aucun des rites du zar pratiqués dans des pays autres que l'Egypte, il n'est question de la huppe, ce qui rend vraisemblable aussi l'hypothèse d'une transmission héritée de l'époque pharaonique. Cependant, l'emploi de cet oiseau dans notre pays, à quelque fin que ce soit, tend aujourd'hui à disparaître. Peut-être conserve-t-on dans quelques recoins de la campagne égyptienne des vestiges des croyances qui s'y rapportent, mais, selon nous, plus pour longtemps. Tout d'abord parce qu'il est difficile à capturer (1); ensuite, parce qu'il semble que l'Egyptien répugne de plus en plus à le mettre à mort : c'était l'oiseau préféré du roi Salomon et son nom est mentionné dans le Coran. Quant à ce qui concerne les cérémonies du zar où il figurait autrefois comme victime sacrificielle, on n'y a plus jamais recours, probablement pour les mêmes raisons indiquées ci-dessus. Il nous a été affirmé que les autres animaux : coq, bélier, dromadaire, ne sont que des substituts de la huppe primitive dans le sacrifice. Assertion à notre avis dénuée de sens si l'on considère que dans d'autres rites - le vaudou, par exemple — ces mêmes pratiques existent, qu'elles n'ont rien à voir avec la huppe et qu'il est possible de les interpréter comme une tentative de détourner la violence et l'agressivité des esprits possesseurs vers les victimes désignées du sacrifice (2).

(1) Pizzetta (op. cit.) mentionne bien la facilité avec laquelle on apprivoise cet oiseau, mais, outre le fait qu'il faudrait d'abord le capturer, il est évident que nul n'apprivoiserait une bête pour la sacrifier ensuite afin de l'utiliser comme ingrédient contre les maladies ou les maléfices.

(2) Voir à ce sujet René Girard, La Violence et le Sacré, Paris, Galimmard 1972, p. 13.

Dans le sacrifice, écrit cet auteur, « la société cherche à détourner vers une victime relativement indifférente, une victime « sacrifiable », une violence qui risque de frapper ses propres membres, ceux qu'elle entend à tout prix protéger ». Cette notion, comme il le souligne, du reste, avait déjà été pressentie par Joseph de Maistre dans ses *Eclaircissements sur les Sacrifices*,



Carton modèle de tatoueur égyptien.